Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_171B-DE

Délibération n° 2026.171

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 8 Juin 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Huit Juin Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Isabelle RICHARD – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	54
Pouvoirs :	1
Votants :	55

Date de la convocation : 2 juin 2026

Date d'Affichage : 9 juin 2026

Vote :

Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :
Daniel BALLUAIS – Hubert COUASNON – Mattéo GENAR – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : François BOUVATTIER est désigné secrétaire de séance

2026.171 -Promotion territoriale – Installation d'une œuvre sur « La Régalante » Convention d'occupation avec la commune de Luitré-Dompierre

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_171B-DE

Fougères Agglomération **2026.171**

2026.171 -Promotion territoriale – Installation d'une œuvre sur « La Régalante » Convention d'occupation avec la commune de Luitré-Dompierre

Afin de promouvoir la Régalante, une dynamique artistique a été lancée par les acteurs du tourisme tout au long de l'itinéraire reliant le Mont Saint-Michel à Nantes. L'objectif de la démarche est de ponctuer la voie verte d'œuvres d'art originales et d'envergure pour marquer les Portes de Bretagne.

La Commune de Luitré-Dompierre, traversée par la Régalante, s'est portée candidate dans ce cadre pour accueillir une œuvre au niveau du bourg de Dompierre. L'œuvre d'art aura notamment pour rôle de marquer auprès des visiteurs le lien entre la voie verte et le bourg de Dompierre, notamment le Jardin de la Belle Aude et le restaurant voisin. L'installation de l'œuvre est prévue pour juin 2026.

Fougères Agglomération est concernée par la présente convention en tant que bénéficiaire d'une convention de transfert de gestion avec SNCF Réseau, propriétaire de la voie, et en tant qu'aménageur et gestionnaire de la voie verte.

Dans ce cadre, il est proposé qu'une convention d'occupation soit signée entre la Commune de Luitré-Dompierre et Fougères Agglomération, avec les engagements suivants :

- Commune : fourniture de l'esquisse et du plan d'implantation, maîtrise d'ouvrage et financement à 100 % de l'opération, association de Fougères Agglomération, prise en charge de la pose, de l'entretien et du retrait de l'œuvre, garantie de continuité des usages en place, responsabilité sur l'opération ;

- Fougères Agglomération : autorisation d'implantation et de libre passage pour l'installation et l'entretien de l'œuvre ;

- Durée : 8 ans.

Vu la convention de transfert de gestion signée entre SNCF Réseau, l'Etat et Fougères Agglomération, en date du 10 juillet 2018,

Vu la délibération de la Commune de Luitré-Dompierre validant cette convention en date du 7 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la convention d'occupation avec la Commune de Luitré**-**Dompierre ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention et tous les actes afférents.

Fait et délibéré en séance le 08/06/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET